

Sujet A. Dissertation.

« Quels facteurs structurent et hiérarchisent la société française actuelle ? »

INTRODUCTION

Accroche > « *La retraite, le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ?* » titrait France Stratégie dans une note de mai 2020. En reprenant la formule de Jean Jaurès, l'institution clarifiait les effets différenciés que pouvaient avoir les réformes des retraites et les grandes orientations budgétaires sur les catégories pauvres de la population.

Accroche > « *Prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ?* » scandaient des militantes féministes dans les années 1970 en reprenant la formule du *Manifeste du Parti Communiste* de Marx. Cet appel à considérer ensemble les rapports de genre et les rapports de classe nous interroge sur la nécessité de considérer d'autres facteurs que le revenu dans l'analyse de la structure sociale française.

Cadrage > La société française actuelle a connu une moyennisation au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Celle-ci a amélioré les conditions de vie, nivelé les inégalités socio-économiques, donné un accès à l'éducation aux classes populaires ainsi qu'un accès à l'emploi pour les femmes. On a alors pu penser que cette société moyennisée avait été homogénéisée. Cependant, même dans une société moyennisée telle que représentée par Henri Mendras sous la forme d'une toupie, celle-ci reste structurée autour de groupes sociaux partageant des conditions de vie et d'existence proches selon différents critères. Aussi, ces groupes ne sont pas égaux et ont un accès différencié à l'ensemble des ressources valorisées au sein de cette même société : la société française actuelle reste hiérarchisée. Ainsi, il est possible de se demander quels facteurs structurent et hiérarchisent la société française actuelle.

Plan > Nous verrons que, si la société française actuelle reste hiérarchisée autour des facteurs socio-économiques liés principalement à l'emploi (I), d'autres facteurs, notamment socio-démographiques, permettent d'affiner l'analyse de la structure et de la hiérarchie de la société française actuelle (II)

DÉVELOPPEMENT

I. La société française actuelle est principalement structurée et hiérarchisée par les facteurs socio-économiques représentées par l'emploi.

A. Le niveau de revenu structure et hiérarchise l'espace social

- Le critère essentiel aujourd'hui qui structure l'espace social relève de la sphère économique et notamment de l'emploi. Le revenu est en effet à l'origine du positionnement des individus dans différents groupes distincts et hiérarchise ces groupes. Le revenu permet l'accumulation du patrimoine. La consommation permet un prestige social inégalement réparti au sein de la société dans tous les domaines : loisirs et vacances, biens immobiliers, alimentation, moyen de transport, les pratiques culturelles.
 - Illustrations possibles : vacances à Bali contre vacances en Espagne voire pas de vacances, pratique du ski, repas aux restaurants, conduire un SUV, posséder une grande maison avec jardin, voire une résidence secondaire...
- Max Weber considère l'ordre économique comme l'un des trois fondamentaux pour comprendre les chances d'accès à des biens valorisés, mais envisage le capital économique sous plusieurs formes (revenu et patrimoine) tandis que Marx insiste sur la place dans le rapport de production, c'est-à-dire la propriété des moyens de production (patrimoine). => Le revenu reste un critère central de l'analyse de la structure sociale.

B. Les Professions et Catégories Sociales (PCS), fondées sur l'emploi, structurent et hiérarchisent la société française actuelle en différenciant les positions sociales.

- La nomenclature des PCS condense le statut d'emploi (indépendant/salariés), le secteur de l'économie (primaire, secondaire, tertiaire), le niveau de qualifications et la nature des tâches afin de former des groupes homogènes et d'analyser les différences sociales.
- On repère une hiérarchie entre ces groupes à partir de diverses variables socio-économiques telles que le niveau de revenu, de patrimoine, la satisfaction au travail, les conditions d'habitation, la santé...

Exemple de lecture de données (doc 1). Par exemple, d'après l'INSEE, en 2018, les cadres disposaient d'un revenu mensuel net moyen de 4 214 €, tandis qu'un employé disposait d'un revenu mensuel net moyen de 1 690 €, soit une différence de 2 524 € par mois, donc presque 2,5 fois plus élevé.

C. Le niveau de diplôme, marqueur du capital culturel, structure et hiérarchise la société française

- Si ces PCS sont inégales, ce n'est donc pas uniquement par leur revenu, mais aussi par le capital culturel (objectivé, incorporé mais surtout institutionnalisé). L'école et les études supérieures institutionnalisent des différences de capital culturel qui se traduisent par un accès différent aux emplois donc aux revenus.
- Le capital culturel, intégré à l'« *habitus* » selon Bourdieu, participe à la hiérarchisation symbolique de l'espace social. Il fonde des hiérarchies culturelles entre le « bon goût », socialement valorisé et le « mauvais goût ». Les groupes dotés de capital culturel imposent ainsi leurs normes et pratiques légitimes (musées, expositions, lecture) par une violence symbolique qui renforce la domination et légitime les inégalités entre PCS.

Exemple de lecture de données (doc 2). Par exemple, d'après le Centre d'Observation de la Société, en 2018, le diplôme est le second critère le plus clivant en matière d'accès et de pratiques des nouvelles technologies : la moitié des non-diplômés n'ont soit pas d'ordinateur chez eux (57% d'entre eux), soit aucune pratique d'Internet (46% d'entre eux).

II. Cependant, les facteurs socio-démographiques permettent d'affiner l'analyse de la structure et de la hiérarchie sociale française

A. Le genre se mêle à la composition du ménage en désavantageant principalement les femmes

- La socialisation est genrée et attribue aux femmes le rôle de mères, les poussant à sacrifier leurs carrières et leur emploi pour leurs enfants tandis que les hommes se maintiennent généralement dans l'emploi à temps plein. Carrière ralentie et dans des domaines et positions hiérarchiques différentes pour les femmes, ce qui fait stagner leur rémunération et leurs possibilités d'ascension par l'emploi.

Exemple de lecture de données (doc 3). Par exemple, d'après l'INSEE, en France, en 2020, 25% des femmes sont en temps partiel contre seulement 6,1% des hommes : il y a donc quatre fois plus de chances d'être en temps partiel pour une femme que pour un homme. Aussi plus le ménage a d'enfants, plus les femmes ont une chance croissante d'être en temps partiel : alors que sur 100 femmes en couple sans enfants, 14,3% sont en temps partiel, pour 100 femmes en couple avec enfants, ce taux double à 29,9% des femmes, soit 3 femmes sur 10. Chez les hommes, cette part de taux partiel ne dépassait jamais les 9,5% en 2020.

B. L'âge peut favoriser ou freiner l'accès à des ressources socialement valorisées

- La position dans le cycle de vie définit les étapes de la vie qu'un individu franchit au cours de son âge : enfance, jeunesse, vie active, retraite... Cela vient avec un certain nombre d'avantages : accumulation du patrimoine, stabilité professionnelle, expérience, salaires puis temps libre et accès à la culture. Cependant, cela vient aussi avec des désavantages : moindre accès aux nouvelles technologies (**doc 3**), aux pratiques sportives en raison d'une santé fragile.

Exemple de lecture (doc 1). D'après l'INSEE, le salaire mensuel net moyen croît au fur et à mesure de l'avancée en âge. Alors qu'en France, en 2018, un cadre supérieur de moins de 30 ans était rémunéré 2 592 € nets en moyenne, un cadre supérieur de 60 ans et plus était rémunéré 5 863 € nets mensuels, soit plus du double. Ce constat se pose aussi chez les catégories populaires : un ouvrier ou un employé de moins de 30 ans gagne en moyenne 1 500 à 1 581 € net mensuel tandis que son collègue de 60 ans et plus gagne en moyenne 1 900 € nets mensuels, soit une augmentation d'environ 20%, moins marquée que pour les cadres, mais toujours présente.

C. Le lieu de résidence accentue les inégalités sociales présentes dans la hiérarchie

- Le lieu de résidence est lié à des préférences personnelles mais aussi contraint par l'emploi (revenus, lieu de travail...). Les habitants des aires urbaines ont davantage d'accès à l'ensemble des ressources valorisées : lieux de culture, salaires plus élevés, infrastructures de transport, services publics de santé et d'éducation, prestige social... tandis que les habitants des territoires ruraux et outre-mer sont généralement éloignés de ces ressources.
- Ségrégation socio-spatiale au sein même des aires urbaines où se concentrent, dans certains quartiers, les centres économiques, politiques, culturels... tandis que les banlieues en sont dépourvues.

Exemple de lecture de données (doc 4). Par exemple, d'après la DREES, en 2019, 63,1% des Français vivaient dans une grande aire urbaine, contre 27,6% vivant dans les territoires ruraux. Pourtant, les territoires ruraux rassemblent 60,5% de la population concernée par des difficultés d'accès à des médecins généralistes, soit une part plus de deux fois plus importante.

CONCLUSION

Les facteurs socio-économiques sont primordiaux pour comprendre la structure et la hiérarchie de la société française actuelle, mais une analyse fine de cette même structure nécessite de faire appel à d'autres critères, notamment socio-démographiques. Il est possible de se demander si l'ensemble de ces facteurs agissent comme des déterminants des positions sociales futures occupées par les enfants issus des différents groupes sociaux. Il s'agirait donc d'analyser comment la structure sociale française présente détermine les chances d'accès des individus aux positions sociales futures.

POSSIBILITÉ d'une troisième partie où l'on vient justement approfondir davantage l'analyse, en proposant de regarder les « intersections », c'est-à-dire la situation créée par le cumul de plusieurs rapports sociaux :

- L'accès différencié aux études et au capital culturel selon le milieu social d'origine ; donc reproduction sociale qui participe à maintenir la société structurée et hiérarchisée (les positions sociales ne seraient donc pas « méritées ».
- L'accès différencié des ressources économiques au fur et à mesure de l'avancée en âge (ex. ouvrier sans patrimoine contre cadre aisé) ainsi que de la possibilité de profiter de la retraite (mortalité, morbidité, montant de la retraite...) ou de continuer son emploi, de conserver des activités culturelles...
- L'accès différencié au temps partiel pour les femmes selon si elles sont cadres ou des catégories populaires donc des contraintes économiques (rapport de genre + rapport de classe)
- L'accès différencié aux ressources valorisées selon le lieu de résidence dépend aussi de critères de diplômes (ex. gentrification par des étudiants sans K éco mais avec du K culturel, habitats mixtes...)
- L'accès différencié au capital social et aux liens sociaux...

Sujet B. Épreuve composée

Première partie. Mobilisation des connaissances (/4)

Comparez les théories des classes sociales de Karl Marx et de Max Weber.

Une classe sociale se définit avant tout comme un groupe d'individus partageant une position similaire dans la structure sociale. Cependant, Karl Marx (1818-1883) et Max Weber (1864-1920) ont tous deux conceptualisé la notion de classe sociale différemment. Marx, comme Weber, s'intéresse aux rapports inégaux entre les groupes sociaux et aux conditions matérielles et sociales qui structurent ces rapports. Ainsi, bien que leurs analyses ne soient pas identiques, leurs travaux se révèlent complémentaires sur plusieurs points et tendent à se rapprocher dans leur volonté d'expliquer la position des individus dans la structure sociale et les multiples formes de domination qui en découlent.

Pour Karl Marx, les classes sociales sont définies par la place occupée dans les rapports de production ; l'analyse est unidimensionnelle puisque Marx oppose les propriétaires des moyens de production (la bourgeoisie) à ceux qui n'en disposent que de leur force de travail (le prolétariat). Max Weber, au contraire, adopte une conception plus large et tridimensionnelle de la stratification sociale : la classe renvoie à une hiérarchie économique fondée sur l'accès aux biens et aux services, mais elle ne constitue qu'une dimension parmi d'autres, aux côtés d'un ordre social lié au prestige, aux honneurs, ainsi que d'un ordre politique fondé sur le pouvoir politique (le parti).

Aussi, Marx considère centrale la conscience de classe : une « classe en soi », existant objectivement, devient subjectivement « classe pour soi » lorsqu'elle prend conscience de ses intérêts communs et s'engage dans la lutte des classes, qui est pour lui, le moteur de l'histoire. Chez Weber, cette distinction n'est pas retenue : une position de classe commune n'entraîne pas nécessairement une conscience partagée ni une mobilisation collective. De plus, les individus ont une certaine chance de connaître une ascension dans un des trois ordres retenus par Weber. Le conflit social est possible, mais l'action collective dépend davantage des organisations politiques et des groupes de statut que de la seule position dans les rapports de production.

FACULTATIF. Aussi, chez Marx, les classes ont une existence réaliste et objective : elles sont des groupes sociaux réels, produits par les rapports de production et sont amenés à se polariser davantage. Weber adopte une position plus nominaliste ou analytique : les classes sont des constructions intellectuelles permettant d'ordonner la réalité sociale. Sa démarche est avant tout compréhensive, cherchant à expliquer la diversité des formes de domination et de stratification.

Deuxième partie. Étude d'un document. (/6)

Caractérissez l'évolution du nombre de brevets au Royaume-Uni entre 2011 et 2019.

Le document est un graphique statistique issu des données de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 2022. Il présente l'évolution du nombre de brevets entre 2011 et 2019, ainsi que la hausse du PIB par habitant sur cette même période. L'évolution est présentée à l'aide d'un indice base 100. Au Royaume-Uni, entre 2011 et 2019, le nombre de brevets déposés a augmenté malgré quelques fluctuations. En effet, d'après l'OMPI, le nombre de brevets est passé d'un indice 100 en 2011, à un indice 110 en 2018, et enfin à un indice 108 en 2019. Cela signifie que, de 2011 à 2019, le nombre de brevets déposés a connu une augmentation de 8%. Calcul : $CM = \frac{108}{100} = 1,08$ soit $[1,08 - 1] * 100 = 8\%$

A l'aide du document et de vos connaissances, montrez le rôle des droits de propriété sur la croissance économique.

Les droits de propriété sont des droits garantis et protégés d'user, de jouir et d'abuser de sa propriété. Ce sont des institutions au sens de Douglass North puisqu'ils encadrent les relations entre agents économiques. Ces droits de propriété sont essentiels au processus de croissance économique car ils incitent à l'investissement, aux échanges marchands, mais aussi à l'innovation et donc au progrès technique.

Les droits de propriété, notamment matériels, jouent un rôle central dans le développement économique. En garantissant aux individus la sécurité de la possession et de l'usage des biens (terre, capital, logement), ils réduisent l'incertitude et favorisent l'investissement productif. Lorsque les droits de propriété sont clairement définis et effectivement protégés, les agents économiques sont incités à accumuler du capital et à s'engager dans des échanges marchands. À l'inverse, l'insécurité des droits de propriété décourage l'investissement et freine la croissance. Ainsi, des institutions solides garantissant les droits de propriété constituent un facteur clé du développement économique. Dans les modèles de croissance endogène, le progrès technique résulte de la recherche du profit : innover permet à l'entrepreneur d'obtenir temporairement une rente de monopole. Or, si l'agent économique qui a investi en R&D n'a pas la garantie que son innovation soit protégée au moins pendant une période afin d'en jouir, il n'est pas incité à investir. Le brevet permet donc justement de garantir un droit de propriété intellectuelle sur une invention : qu'il s'agisse d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé, il protège l'innovateur contre l'imitation immédiate et lui assure l'exclusivité de l'exploitation commerciale de son innovation (la rente de monopole). Cette protection rend l'investissement en R&D envisageable car les coûts engagés peuvent être compensés par les profits futurs. En limitant le risque d'appropriation par des concurrents, les droits de propriété incitent au progrès technique, favorisent l'accumulation de connaissances (capital humain et capital technologique) et soutiennent ainsi durablement la croissance économique.

Par exemple, d'après l'OMPI, le nombre de brevets déposés en Angleterre est corrélé à la croissance du PIB par habitant sur la période 2011-2019. En effet, le nombre de brevets déposés avait augmenté, entre 2011 et 2019, de 6%, tandis que le PIB par habitant a lui augmenté de 16% sur la période. Calcul : $CM = \frac{116}{100} = 1,16$ soit $[1,16 - 1] * 100 = 16\%$.

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les questions environnementales impliquent une diversité d'acteurs à différentes échelles.

INTRODUCTION

Accroche > En France, la Convention Citoyenne pour le Climat organisée en 2019 est un bon exemple d'articulation entre acteurs et échelles sur les questions environnementales. Des citoyens sont convoqués à émettre des propositions de politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces propositions, si elles peuvent se décliner au niveau national et au niveau infra-national (départements, régions...) témoignent d'un engagement pris par l'État français dans le cadre de diverses négociations internationales.

Cadrage > L'environnement se définit comme l'ensemble des éléments objectifs et subjectifs qui constituent le cadre de vie des populations et des espèces naturelles. Il comprend donc le climat, mais inclut aussi la biodiversité, l'esthétique, les ressources naturelles ou la qualité de celles-ci. Or, les menaces que font peser les pollutions et le réchauffement climatiques amènent un ensemble d'acteurs, groupes ou institutions à vouloir peser sur l'organisation de la vie collective en se mobilisant pour traiter ces questions environnementales. En retour, les acteurs sont amenés à jouer sur une diversité d'échelles d'action à la fois selon la pertinence de chacune, mais aussi selon la complémentarité nécessaire à une protection efficace de l'environnement.

Plan > Ainsi, nous montrerons que les questions environnementales émergent, puis sont traitées par une diversité d'acteurs, et ensuite, que les questions environnementales mobilisent autant les échelles infranationales que supranationales.

DÉVELOPPEMENT

I. Les questions environnementales impliquent une diversité d'acteurs

A. Une diversité d'acteurs peut faire émerger les questions environnementales comme problème public...

Pour qu'un problème soit public, les acteurs se mobilisent et le cadrent de manière à susciter un débat public, attirer l'attention des pouvoirs publics. D'abord, les ONG, associations et mouvements citoyens jouent un rôle central d'alerte et de mobilisation en médiatisant les atteintes à l'environnement et en sensibilisant l'opinion publique, par exemple à travers des campagnes ou des manifestations. Ensuite, les experts et scientifiques contribuent à la qualification du problème en produisant des connaissances et des données légitimant l'urgence environnementale (ex. Groupe d'Études Internationale sur le Climat ou GIEC) Enfin, les partis politiques et certaines entreprises s'approprient ces enjeux en les intégrant dans leurs discours, ce qui peut conduire à une mise à l'agenda politique, définie comme le processus par lequel un problème est inscrit parmi ceux appelant une intervention des pouvoirs publics.

Document 1. Multitude de préoccupations de la population française concernant la dégradation de l'environnement, principalement le réchauffement climatique (3 Français sur 10) et la pollution de l'air (2 Français sur 10) sont considérés comme l'enjeu le plus préoccupant.

Document 2. Place croissante donnée à la démocratie participative sur ces questions (ex. Grenelle de l'Environnement de 2007 ou Convention Citoyenne pour le Climat en 2019).

B. ... et le traitement de ces problèmes environnementaux fait aussi appel à un ensemble d'acteurs

Une fois les enjeux environnementaux mis à l'agenda politique, leur traitement mobilise différents acteurs aux intérêts parfois divergents. Les partis politiques animent le débat institutionnel, en proposant diverses réponses et interprétations de l'origine des problématiques environnementales et en faisant appel à une base d'électeurs sur des sujets qui les concernent (ex. le parti Europe Écologie Les Verts). Aussi, les entreprises interviennent dans ce processus en cherchant à cadrer les enjeux environnementaux, à en minimiser certains effets ou à exercer des actions de lobbying afin d'influencer les décisions publiques en fonction de leurs intérêts économiques (ex. lobbyistes répertoriés au Parlement Européen ou aux Conférences of Parties). Ces acteurs peuvent alors entrer en conflit ou coopérer quand les intérêts sont alignés. Enfin, ce sont les pouvoirs publics qui, une fois la loi adoptée, la traduisent concrètement dans des politiques publiques, en veillant à leur application sur le territoire et la population, via travers des normes environnementales ou des contrôles (ex. police de l'environnement, Office Française de la Biodiversité).

Exploitation du dossier documentaire :

- **Document 3.** États et leurs collectivités territoriales (régions et villes) peuvent prendre des engagements climatiques ; ainsi que les entreprises.
- **Document 2.** L'État organise la gouvernance des différentes politiques environnementales en réunissant les acteurs concernés par une problématique et en se plaçant comme intermédiaire entre les différents échelons d'action.

II. Un traitement efficace des questions environnementales nécessite de mobiliser toutes les échelles d'action pertinentes.

A. Pour certaines problématiques, l'échelon local et régional paraît le plus approprié

Certaines problématiques environnementales se traitent plus efficacement à l'échelle locale et régionale, car elles sont étroitement liées aux spécificités des territoires. Les collectivités territoriales disposent d'une connaissance fine des enjeux locaux et sont souvent les mieux placées pour mettre en œuvre des projets adaptés, comme la gestion des parcs naturels régionaux ou la protection de certaines espèces à l'échelle départementale ou régionale. Les citoyens et les associations locales sont à même de repérer les transformations des écosystèmes et du climat local, ce qui leur permet de faire des propositions d'action ou d'adaptation propres. Toutefois, l'action de ces acteurs demeure limitée par le cadre de la décentralisation, les collectivités ne pouvant intervenir que dans les domaines et avec les moyens que l'État accepte de leur transférer.

Exploitation du dossier documentaire :

- **Document 1.** Certains enjeux sont plutôt locaux (certaines catastrophes naturelles, pollution des rivières et lacs, disparition d'espèces et gêne occasionnée par le bruit).
- **Document 3.** Les engagements des régions et villes sont moins fréquents que les engagements des pays et entreprises. Plus de 70% des régions et villes de plus de 500 000 habitants n'avaient pas pris d'engagement à atteindre zéro émission nette.
- **Document 2.** Élargissement des compétences des collectivités locales en matière d'environnement.

B. Cependant, pour la protection des biens publics mondiaux, l'échelon national et supranationale sont adaptés et complémentaires.

L'échelon supranational est aujourd'hui au centre du traitement des enjeux environnementaux. Une part importante des politiques environnementales mises en œuvre en France découle de directives européennes, notamment en matière de qualité de l'air, de protection de la biodiversité ou de régulation des produits chimiques. L'Union européenne, échelon continental est donc un acteur des politiques environnementales. Par ailleurs, certaines problématiques globales, comme le changement climatique ou la biodiversité, nécessitent une coordination internationale entre États, à travers des conférences internationales qui réunissent États et autres acteurs concernés au sein d'organisations internationales telles que l'ONU ou la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (avec les COP annuelles). Enfin, les entreprises, en particulier les firmes multinationales, peuvent intervenir à cette échelle en adoptant des politiques environnementales s'appliquant à l'ensemble de leur chaîne de valeur, contribuant ainsi, de manière volontaire ou intéressée à la politique environnementale.

Exploitation du dossier documentaire :

- **Document 2.** Multiplication des négociations internationales sur le climat et l'environnement (Sommet de la Terre de Rio, 1992 ; COP 21 à Paris en 2015 ; La France décline ces engagements européens et internationaux à son échelon (transcription dans le droit national via la Stratégie Nationale de Développement Durable, Grenelle de l'Environnement, Loi de Transition Énergétique sur la Croissance Verte, Plan Climat de 2017...)
- **Document 1.** Certaines problématiques concernent des enjeux mondiaux (réchauffement de la planète et événements climatiques extrêmes, déchets des ménages...)
- **Document 3.** Plus de 60% des pays ont pris des engagements en vertu de l'Accord de Paris ; et parmi les 2 000 plus grandes entreprises, presque 60% ont inclus leur engagement à atteindre zéro émission nette dans leurs documents officiels.

CONCLUSION

Les questions environnementales, tout au long de leur traitement, font bien intervenir une diversité d'acteurs publics et privés selon leurs intérêts et leurs capacités à agir respectives. Ces acteurs doivent nécessairement mobiliser les échelles d'action pertinentes en s'adaptant à la question environnementale faisant l'objet d'un traitement.

PLAN ALTERNATIF.

A. Les questions environnementales sont initialement très locales et régionales

- Préoccupations propres à un territoire et ses spécificités ainsi qu'acteurs adaptés (pouvoirs publics, associations, citoyens, experts...)

B. L'échelle et les acteurs internationaux sont devenus des maillons privilégiés d'une action environnementale efficace

- Montée en puissance des négociations internationales pour la protection des biens publics mondiaux ex. ozone, réchauffement climatique) ; Constellation d'acteurs pertinents et portant les revendications (ONG, OIG, groupes d'experts, lobbies, grandes organisations régionales...)

C. L'État perd de sa centralité mais reste l'interlocuteur, acteur, échelon indispensable des politiques environnementales

- État souverain qui a pu se retrouver en étau entre le supranational et l'infranational ; mais reste souverain en prenant des engagements généraux (UE, international) avant de les décliner sur sa population et son territoire ; place centrale du débat politique et de la mise à l'agenda (partis politiques, experts, société civile organisée...)